



Résolution de la conférence nationale des services territoriaux de l'État en Outre-Mer du 16 mars 2026

Réunis en conférence nationale le 16 mars 2026, les représentants des unions/cartels FO des DEAL/DM/DGTM/DTAM/Parcs nationaux prennent acte des éléments d'actualité générale et soutiennent les actions et positions portées par FO dans les différentes instances ministérielles du METTL (CSAM, F3SCTM, CCAS, CMFP).

A ce titre, ils se retrouvent dans les résolutions portées pour l'ensemble des services sur le territoire national : sur la nécessité d'un Etat présent et cohérent à tous les étages de la République, sur les risques liés à la Préfectoralisation ou à une possible nouvelle vague de décentralisation, sur les missions sur les effectifs, sur les carrières, les mobilités, sur les conditions de travail, sur l'action sociale, sur le dialogue social, sur les problèmes récurrents de paye qui appellent des mesures correctives d'une administration qui cherche à se réfugier derrière l'action sociale pour en atténuer les effets sur les agents...

Au delà, les représentants en outre-mer souhaitent éclairer les problématiques spécifiques aux outre-mer pour mettre en lumière les réalités spécifiques de nos territoires, trop souvent traitées comme des variables d'ajustement. Ils exigent des réponses immédiates, concrètes et pérennes.

1. Pouvoir d'achat et conditions de vie : la vie chère, une urgence sociale

La vie chère est le mal qui ronge les outre-mer. Elle frappe d'abord les bas et moyens salaires, et dégrade directement les conditions de vie des agents. Les statistiques publiques sont explicites. Cette vie chère est renforcée par le coût du transport aérien qui augmente de façon croissante. Nos revendications sont donc claires :

- maintien intégral des compléments de vie chère ;
- suppression de la décote de 10 % en cas d'arrêt maladie ;
- mise en place d'un véritable dispositif pérenne de remplacement de l'ITR ;
- création d'une prime carburant, en l'absence de transports publics adaptés ;
- revalorisation du forfait télétravail ;
- augmentation de la prise en charge pour la restauration (aussi bien pour la restauration collective que pour les tickets restaurants lorsqu'ils sont mis en place) ;
- constitution de contingents de logements réservés, en priorité pour les bas salaires.

2. Organisation de l'État et réformes administratives : stopper les dérives

Les réformes administratives imposées sans bilan, ni moyens, ont déstabilisé les services et fragilisé les personnels.

- **Secrétariats généraux communs (SGC)** : ils ont généré de graves dysfonctionnements, tant pour l'activité des services que pour la gestion des personnels. La situation est particulièrement critique à **Mayotte**. FO exige un bilan complet, des mesures correctrices immédiates et la fin des bricolages.
- **Guyane – fusion en préfecture** : cette fusion a mis en évidence une rupture entre les politiques publiques ministérielles et leur pilotage national. Il est urgent de mesurer les effets négatifs, d'en tirer les conséquences et de rétablir une organisation lisible au service des missions.

3. Parcours professionnels et égalité de carrière : des droits, pas des promesses

Les agents ultramarins ne doivent plus être pénalisés dans leur carrière.

- **Promotions et parcours** : le volume des promotions est trop faible et les spécificités des parcours en outre-mer ne sont pas reconnues. FO revendique des perspectives réelles et la possibilité, pour les agents promus, d'obtenir une affectation sur place lorsque cela est possible.
- **Accès à la formation** : l'égalité d'accès entre outre-mer et hexagone doit être garantie. Le droit à la formation doit être effectif, notamment par la prise en charge des déplacements nécessaires.

4. Mobilité et droits des agents : faire respecter la loi

- **CIMM (Centre des intérêts matériels et moraux)** : c'est une priorité légale d'affectation. Pourtant, les administrations cherchent trop souvent à l'écarter. FO exige son application stricte et transparente, ainsi que le respect des autres priorités légales, dont le rapprochement de conjoints.
- **Congé bonifié** : il doit être préservé et renforcé (périodicité, conditions d'accès) et garantir le droit, pour l'ensemble des ultramarins, au déplacement en hexagone. Réciproquement les agents venant d'outre-mer affectés en hexagone doivent pouvoir continuer de bénéficier de congés bonifiés renforcés pour permettre de maintenir des liens avec leur département ou territoire d'origine.

5. Emploi public et précarité : stop à la substitution d'emplois

- **Recours abusif aux volontaires du service civique (VSC)** : les recrutements précaires n'ont pas vocation à remplacer des emplois pérennes. Les missions VSC doivent rester des parcours d'engagement et de montée en compétences, et non un palliatif aux suppressions de postes.

FO exige également l'égalité de traitement : il est inacceptable que la rémunération diffère selon l'origine outre-mer ou hexagone.

- **Contractuels** : le complément de rémunération lié à la vie chère doit être confirmé pour l'ensemble des agents contractuels, sans exception.

6. Conditions d'exercice des missions : protéger, équiper, anticiper

- **Événements climatiques extrêmes** : les outre-mer subissent des crises majeures (cyclones **Chido** ou **Garance**). FO revendique des mesures de protection en amont (locaux, matériels, organisation), ainsi qu'une prise en charge sociale et administrative à la hauteur pour les agents touchés.
- **Outils numériques** : la généralisation de la visioconférence et des applications métiers impose des infrastructures adaptées. FO exige des bandes passantes suffisantes et des moyens techniques garantissant des conditions de travail normales et sécurisées.

FO ré-affirme que les services de l'État en Outre-Mer sont en première ligne pour affronter les enjeux du futur. Renforcer leurs moyens et leurs compétences, respecter et améliorer les droits des agents les composant, c'est anticiper les conditions pour assurer un service public à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et territoriaux des départements et collectivités d'outre-mer.